

LIVRET D'ACCUEIL

LGT Saint Félix – La Salle

Rentrée 2018-2019



1 - DATES A RETENIR

A. HORAIRES DES COURS ET D'OUVERTURE DU LGT

Le LGT sera ouvert de 7 h 45 à 17 h 45 du lundi au vendredi

Les cours sont assurés du lundi matin 8 h 10 au vendredi soir 17 h 30

B. STATIONNEMENT

Nous vous informons que le stationnement est très difficile. Le parking n'est plus accessible, merci d'utiliser les transports en commun.

C. REUNION DE PARENTS

Vous pouvez noter dès à présent les dates des réunions de parents :

Seconde et Seconde Préparatoire	Jeudi 13 Septembre 2018	18 h 30
Première	Mardi 18 Septembre 2018	18 h 30
Terminale	Jeudi 20 septembre 2018	18 h 30

A cette occasion les parents désireux de s'investir et de participer à la vie scolaire de l'établissement pourront se présenter aux élections de parents-correspondants (assister aux conseils de classe, être un relais d'informations avec l'équipe pédagogique...). L'Assemblée Générale de l'A.P.E.L, temps convivial, se déroulera courant octobre

D. RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS

L'établissement organisera des rencontres entre parents, élèves et professeurs sous forme d'entretiens individuels en Décembre. Pour cela vous pourrez vous inscrire via le site Ecole Directe.

E. DATES DE STAGES

Seconde et Seconde préparatoire	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2019
Première STMG	Du lundi 4 au vendredi 8 février 2019

Ces stages sont **OBLIGATOIRES**

F. PORTES OUVERTES

Elles se dérouleront le : - Samedi 26 janvier 2019 de 9h00 à 16h00,
- Samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h 30

La présence de vos enfants est obligatoire.

G. JOURNEES PEDAGOGIQUES

Les élèves seront libérés de cours pour des journées pédagogiques qui se dérouleront le :

Vendredi 21 décembre 2018

Lundi 25 mars 2019

H. VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	Du 20 octobre au 4 novembre 2018 inclus
NOEL	Du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus
HIVER	Du 9 février au 24 février 2019 inclus
PRINTEMPS	Du 6 avril au 22 avril 2019 inclus
ASCENSION	Du 29 mai au 2 juin 2019 inclus
ETE	6 juillet 2019

2 - SUIVI DU JEUNE

A. ABSENCES - RETARDS

Toute absence ou retard imprévu(e) doit être signalé(e) avant 10h à la vie scolaire le jour-même par téléphone : **02.44.76.35.20**

Ou par mail, uniquement à cette adresse : abslycee@stfelixlasalle.fr

Une absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite, précisant le motif, auprès de la vie scolaire.

B. « AGENDA - CARNET DE CORRESPONDANCE »

« L'agenda - carnet de correspondance » est donné par l'établissement le jour de la rentrée, c'est un outil de communication entre les parents et l'établissement. Il vous permet de prendre RDV avec les professeurs. **Vous devez le consulter et le signer.**

En cas de perte, le nouvel agenda vous sera facturé 10 €.

C. ECOLE DIRECTE

Vous avez la possibilité de consulter les notes, absences et retards, les consommations de votre enfant (voir paragraphe « Restauration ») et le cahier de texte sur ce site : www.ecoledirecte.com.

Pour les nouvelles familles, nous vous communiquerons à la rentrée par SMS vos codes d'accès (1 pour les parents, 1 pour l'élève).

Pour les autres familles, vous conservez le code des années précédentes.

Les certificats de scolarité seront publiés sur ce site

D. OFFICE 365

L'établissement travaille sur OFFICE 365. Chaque élève, chaque enseignant a une adresse mail (prenom.nom@stfelixlasalle.fr), un espace de travail personnel et il aura la possibilité de télécharger gratuitement le pack office 365 sur son ordinateur personnel.

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

A. BOURSES - AIDES

Tous les élèves boursiers en 2018/2019 et venant d'un autre établissement doivent informer leur établissement qu'ils seront scolarisés dans l'Ensemble St Félix - La Salle à la rentrée prochaine.

Les élèves « nouveaux » boursiers doivent remettre au secrétariat des études une copie de leur notification d'attribution.»

Fonctionnement sur la facture :

Pour les élèves boursiers, la facturation s'effectuera de la même manière que les non-boursiers. Le règlement par prélèvement automatique est le mode privilégié par l'Établissement.

Merci de nous renvoyer, tous les ans, votre RIB, afin que nous puissions créer votre mandat. Sans celui-ci, nous ne pourrions pas prélever votre facture. Le prélèvement se fera sur 8 mois d'octobre à mai.

Dans le cas d'un autre mode de règlement le lycée vous transmettra votre situation comptable après le versement des bourses en juin 2019 (2 cas possibles) :

- bourses supérieures à la facturation : le lycée vous remboursera la différence par virement en juin (merci de joindre absolument votre RIB).
- bourses inférieures à la facturation : 1 chèque devra être transmis au service comptabilité avant le 30/06/2019.

B. RESTAURATION

Plusieurs formules de repas seront proposées aux lycéens.

PRIX MAXIMUM du repas : 6,08 euros.

Pour les secondes et secondes préparatoires les jours de présence de votre enfant au service de restauration seront à préciser à la rentrée sur un document remis à cet effet. En dehors du temps de repas du midi, les cafétérias sont aussi des lieux de vie.

PAIEMENT :

Chaque élève aura une carte scolaire qui permettra l'accès à la restauration (porte-monnaie électronique). Via Ecole Directe vous devrez créditer votre compte dès la rentrée. Pour réapprovisionner votre carte vous devrez verser un minimum de 30 euros. Le paiement sera effectif 4h après le rechargement en ligne. Vous pourrez à tout moment consulter l'historique de vos paiements et le nombre de repas consommés.

Si vous n'avez pas la possibilité de recharger en ligne, nous accepterons un autre mode de paiement (chèque,...) à remettre à la vie scolaire. Merci de prévoir un délai de 48h pour que le rechargement du porte-monnaie soit effectif.

A chaque repas consommé, la carte sera débitée en fonction de la formule choisie.

En cas de perte, vol ou détérioration de ce badge, une nouvelle carte sera délivrée à l'élève pour un montant de 10 €.

RESTAURATION DES INTERNES

Le forfait internat comprend le petit déjeuner et le diner. Votre enfant doit utiliser le porte-monnaie électronique pour déjeuner le midi au self ou à la cafeteria. Il en sera de même pour toute consommation durant la journée.

C. DEPLACEMENTS DES ELEVES

Les élèves peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de différents projets ou activités ou pour se rendre sur les installations d'EPS : **l'achat des titres de transport est à la charge des familles.**

D. LES ASSURANCES SCOLAIRES

La Direction de l'école a opté pour une assurance de groupe auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, prise en charge par l'établissement.

Cette assurance ne comprend pas la rente éducation et la responsabilité civile du chef de famille qui restent du ressort des parents.

Une notice détaillée sera distribuée à la rentrée. Conservez-la soigneusement. Elle vous sera nécessaire pour faire vous-même sur papier libre la déclaration indispensable auprès de l'assurance en cas d'accident corporel. (N° de police est le suivant : 553 660 39 04).

Pour obtenir une attestation d'assurance scolaire, vous devez vous connecter sur le site www.saint-christophe-assurances.fr, dans l'espace parents, et télécharger l'attestation scolaire de votre enfant. L'établissement n'est désormais plus habilité à le faire.